

SEANCE DU 22 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le vingt- deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PIERRE DE FURSAC dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de THIERRY DUFOUR, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 13 juillet 2013

Etaient présents : Mmes et Ms : BAILLY Joël, BORAMIÉ Simone, CAMPORESI Christophe, CARIAT Jacky, CHARAMOND Lucile, CLAVERIE André, DUFOUR Thierry, FALCK Michelle, METTOUX Robert, RENAUD Lynette, TESSIER Nadine.

Etaient absents : CLAVE Claude, DUBOIS Catherine, LE CALOCH François, VIOLET Ghislaine (pouvoir à DUFOUR Thierry)

Nadine TESSIER a été élu secrétaire de séance

COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'évolution des statuts de la de communauté de communes de Bénévent -Grand Bourg arrêtés le 4 janvier 2013 par le représentant de l'état dans le département, suite à la loi de réforme des collectivités territoriales en date du 16 décembre 2010. Il propose aux conseillers d'adhérer à la proposition débattue et adoptée par le Conseil Communautaire soit de retenir un nombre de sièges de 32 délégués

- Arrene : 1
- Augères : 1
- Aulon : 1
- Azat-Chatenet : 1
- Bénévent – l'Abbaye : 4
- Ceyroux : 1
- Chatelus le Marcheix : 1
- Marsac : 3
- Mourioux-Vielleville : 2
- Saint-Goussaud : 1
- Chamborand : 1
- Fleurat : 1
- Le Grand Bourg : 5
- Lizières : 1
- Saint-Etienne-de Fursac : 4
- Saint-Pierre-deFursac : 3
- Saint-Priest-la-Plaine : 1

TRANSFORMATION DU SIERS EN UN SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT

DURABLE : »EVOLIS 23 »

Monsieur le Maire présente les conclusions des travaux du SME conduisant à faire évoluer le SIERS en un Syndicat Départemental pour permettre le portage de solutions de traitement des déchets. Il présente la demande d'adhésion du département à ce futur syndicat .Il rappelle que chaque adhérent doit se prononcer à la fois sur la demande d'adhésion du département et sur les projets de statuts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion du département à ce futur Syndicat et d'approuver les statuts de ce futur Syndicat départemental d'aménagement durable de la Creuse nommé « Evolis 23 »

DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES D'ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme des collectivités territoriales visait comme objectif la réduction du nombre de syndicats intercommunaux .Le Syndicat d'électrification de GRAND BOURG auquel adhère la commune à délibéré favorablement à sa dissolution.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la dissolution du syndicat Primaire d'Electrification de GRAND-BOURG ,accepte le transfert de l'actif du passif et de ses propriétés au syndicat Départemental des énergies de la Creuse, demande l'adhésion de la commune de SAINT PIERRE DE FURSAC au syndicat Départemental des Energies de la Creuse, approuve les modifications des statuts du syndicat Départemental des Energies de la Creuse , autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

LOYERS KINES :

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal que si des travaux sont réalisés au cabinet des Kinés il sera nécessaire de revoir le montant du loyer en conséquence du montant des travaux réalisés.

LOGO de la COMMUNE

Le montant du devis s'élève à la somme de 500 €, le Conseil Municipal donne son accord .Il pourra être livré au 1^{er} septembre 2013

BAPTEMES RUES (proposition de Claude CLAVE)

- Allée des Justes soit à Chabannes soit au lotissement du Ri courant, une réunion est envisagée avec les habitants du Ri courant. Christophe CAMPORESI, André CLAVERIE et Robert METTOUX sont chargés de cette opération.

POS :

Monsieur le Maire est chargé de demander à Monsieur CHAIGNEAU de poursuivre la procédure d'abrogation du POS (enquêtes publiques)

CLSH

Nadine TESSIER informe le Conseil Municipal des difficultés financières rencontrées par le CLSH, ils seraient nécessaires de leur accorder une rallonge de 25 000 € en septembre.

Le conseil Municipal s'interroge sur les responsabilités des différentes parties concernées : Elus, associations, CAF.

TRAVAUX DU SIERS

Ils sont retardés en septembre, cependant le balayage des routes a été effectué. Il est nécessaire de revoir la gestion car il sera nécessaire de refaire le balayage

FUSION DES COMMUNES

Le conseil Municipal propose d'établir une lettre ouverte aux habitants qui proposerait de demander un avis sur une fusion éventuelle. Il serait nécessaire de fixer un délai de réponse au courrier. Pour cela une réunion aura lieu en septembre. Responsable : Jacky CARIAT, Claude CLAVE, André CLAVERIE, Michelle FALCK, Lynette RENAUD ; les responsables de cette commission seront Jacky CARIAT et Claude CLAVE

ABRI BUS

Un abri bus va être implanté au village du Chiroux. Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer la convention avec le Conseil général